

E 2300 Paris, Archiv-Nr. 70

*Le Ministre de Suisse à Paris, Ch. Lardy,
au Chef du Département politique, A. Hoffmann*

RP n° 187

Paris, 24 mars 1917

Le nouveau Ministre des Affaires étrangères, M. Ribot, a conservé M. Cambon comme Secrétaire général des Affaires étrangères et M. Denys Cochin comme Sous-Secrétaire d'Etat du Blocus. Il a gardé, pour les affaires de la Présidence du Conseil M. Arnauné qui était son chef de Cabinet au Ministère des Finances et qui est un homme fort distingué; il est professeur à l'Ecole des Sciences politiques, a été Directeur des Monnaies et à donné de nombreuses preuves de son bon vouloir dans les affaires que j'ai eu à traiter avec lui depuis vingt ans.

Comme chef de Cabinet pour les Affaires étrangères, M. Ribot s'est adjoint M. Hermitte qui était jusqu'ici le secrétaire et le fac totum de M. Jules Cambon. M. Hermitte servira donc de trait d'union de tous les instants entre MM. Ribot et Cambon, alors qu'au temps de M. Briand, il était extrêmement rare que M. Cambon pût voir le Président du Conseil.

Si je vous relate ces nominations de chefs de cabinet, c'est parce qu'elles consacrent l'éloignement de M. Berthelot qui, dans les dernières années, a été successivement le chef de Cabinet de MM. Viviani, Bienvenu-Martin et Briand. Comme celui-ci était assez paresseux et plus orateur qu'homme d'action, Berthelot jouait les premiers rôles. Il s'était d'ailleurs attribué la distribution des 20 ou 25 millions de fonds pour la presse, dirigeait la propagande française à l'étranger, recevait les collaborations financières de divers intéressés: fabricants d'armes, financiers, en sorte qu'il était devenu, peu à peu, l'éminence grise des derniers ministres des Affaires étrangères. Il y avait au Ministère le courant Cambon et le courant Berthelot.

Il paraît que M. Berthelot va reprendre une des sous-directions de la division des Affaires politiques et commerciales, mais comme il s'est surmené depuis le début de la guerre, on assure qu'il prendra un petit congé de repos et qu'on lui cher-



chera, pendant ce temps, un poste à l'étranger. L'importance de ce changement de personne ne vous échappera pas.

En ce qui concerne les affaires russes, on attend; dans les milieux alliés comme aux Affaires étrangères, l'impression n'est pas optimiste; il faut maintenant savoir prendre patience et voir les choses se développer.

[...]

Ce matin, j'ai fait une petite visite à M. Ribot, le nouveau Président du Conseil que j'ai trouvé quelque peu fatigué. Il ne m'a pas caché qu'il aurait vivement désiré ne pas prendre le portefeuille des Affaires étrangères parce que la tâche est effroyable.

Il reste encore sous l'impression des nécessités financières qui étaient son constant souci des dernières années, car son premier décret est une mesure pire que le décret Lloyd George du 23 février. Il a interdit ce matin toutes importations quelconques en France et en Algérie, sans distinction entre les marchandises de luxe ou les autres, à la seule exception des chargements expédiés directement à une date antérieure à la publication du décret.

Des dérogations à ces prohibitions pourront être autorisées par le Ministre des Finances, soit à titre général, soit dans la limite de contingents déterminés par un Comité qui proposera au Ministre du Commerce des dérogations générales pour certaines marchandises, des contingents trimestriels d'importation pour des produits déterminés et, pour chaque contingent, un plan de répartition entre les divers groupements industriels ou commerciaux.

Les demandes d'importation donneront lieu à la perception d'une redevance qui sera fixée selon un tarif à élaborer.

J'ai demandé à M. Ribot quels motifs l'avaient poussé à une mesure qui, à l'égard de la Suisse notamment, me paraît bien peu logique, puisque la France vend, en temps de paix, trois fois plus de marchandises en Suisse que la Suisse n'en vend en France. Si, l'année dernière, les importations de Suisse ont, en apparence, augmenté, c'est qu'elles comprennent de très nombreuses fournitures de guerre (bois, fer, munitions, chaussures). Quant aux broderies et soieries, elles sont essentiellement une matière première pour l'industrie parisienne de la confection, qui est elle-même exportatrice; les neuf dixièmes des montres françaises sont fabriquées avec des ébauches suisses. La Suisse vit de l'exportation de ces trois grandes industries et, au point de vue politique, cette prohibition frappe de la façon la plus dure un peuple qui a cherché depuis trois ans à remplir tout son devoir national et international en ne reculant devant aucun sacrifice.

M. Ribot a répondu qu'il y avait là une question d'argent ou de change. «Je ne peux pas, dit-il, laisser tomber le change français à 50%; la France n'est pas l'Angleterre, ses exportations n'ont pas augmenté depuis la guerre comme celles de l'Angleterre, elles ont baissé de près de moitié; nous ne pouvons pas continuer à importer, sinon c'est la ruine, car c'est l'exportation de notre or, base de notre crédit. Il faut absolument imposer à la population française l'obligation de vivre beaucoup plus modestement, d'acheter le moins possible et de se priver de toute espèce de dépenses superflues. Nous ne pouvons pas faire autrement. J'ai déjà dû donner, dans les derniers temps, l'instruction de ne plus commander de munitions

25 MARS 1917

527

en Suisse, parce qu'il était trop onéreux d'ajouter 17% de change. L'Angleterre va nous couper une partie de nos exportations. Si nous sommes ruinés, la Suisse ne nous vendra plus rien ou nous ne pourrons plus la payer, ce qui revient au même. Si la Suisse veut continuer à nous vendre, qu'elle nous ouvre des crédits; que ses industries nous fassent des crédits à long terme. Vous savez quelle affection j'ai pour votre pays; cette mesure n'a rien qui soit dirigé contre la Suisse, mais le change suisse et le change espagnol sont tellement onéreux qu'il faut trouver une combinaison pour qu'en Suisse et en Espagne on nous ouvre des crédits.»

Vous voyez, Monsieur le Conseiller fédéral, sur quel terrain se place le Président du Conseil. Vous savez qu'il y a quelques mois, les banques suisses avaient trouvé une combinaison pour mettre 50 millions à la disposition de la France sous forme de traites souscrites par un groupe d'industriels français de premier ordre, escomptées par nos banques et renouvelables par trimestre. Je pense que vous entretenez de la question notre Banque Nationale. Si l'on réfléchit qu'il n'y a pas eu, en apparence, plus de 50 millions de différence au profit de la Suisse dans les envois réciproques de marchandises l'année dernière, si l'on réfléchit que beaucoup d'envois de Suisse en France disparaîtront puisqu'ils étaient en réalité des envois déguisés de marchandises allemandes (bois, fer, certaines machines), la différence à parfaire sous forme de crédit ne devrait pas être énorme. Seulement, je ne crois pas personnellement que la hausse du change soit due uniquement à la balance du commerce des marchandises; je la suppose influencée beaucoup plus par le change sur New York; mais si une combinaison financière peut aider à la solution, nous ne devons pas hésiter à l'étudier ne fût-ce qu'en vue d'améliorer les contingents à obtenir.

Je ne doute pas d'ailleurs que le décret ne s'applique pas au transit et qu'ainsi il ne touche pas aux marchandises que nous tirons d'Amérique, d'Espagne ou d'Angleterre. (Voir un rapport spécial à votre Division du Commerce).